



CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES FIN DE TRAVAUX **RE 2020** Maisons individuelles

**Avec Promotelec Services,
répondez aux exigences de la RE2020 en toute sérénité !**

L'offre RE2020 concerne les constructions de maisons neuves dont la **demande de permis de construire (PC)** est postérieure au **01/01/2022**.



Les contrôles réglementaires suivants sont délivrés à l'achèvement de vos bâtiments.

Pack **RE 2020**

- Attestation de performance énergétique & environnementale (AP2E)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Perméabilité à l'air du bâtiment
- Contrôle de la ventilation – Protocole RE2020

Pack **RE 2020** Hors Perméa

- Attestation de performance énergétique & environnementale (AP2E)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Contrôle de la ventilation – Protocole RE2020



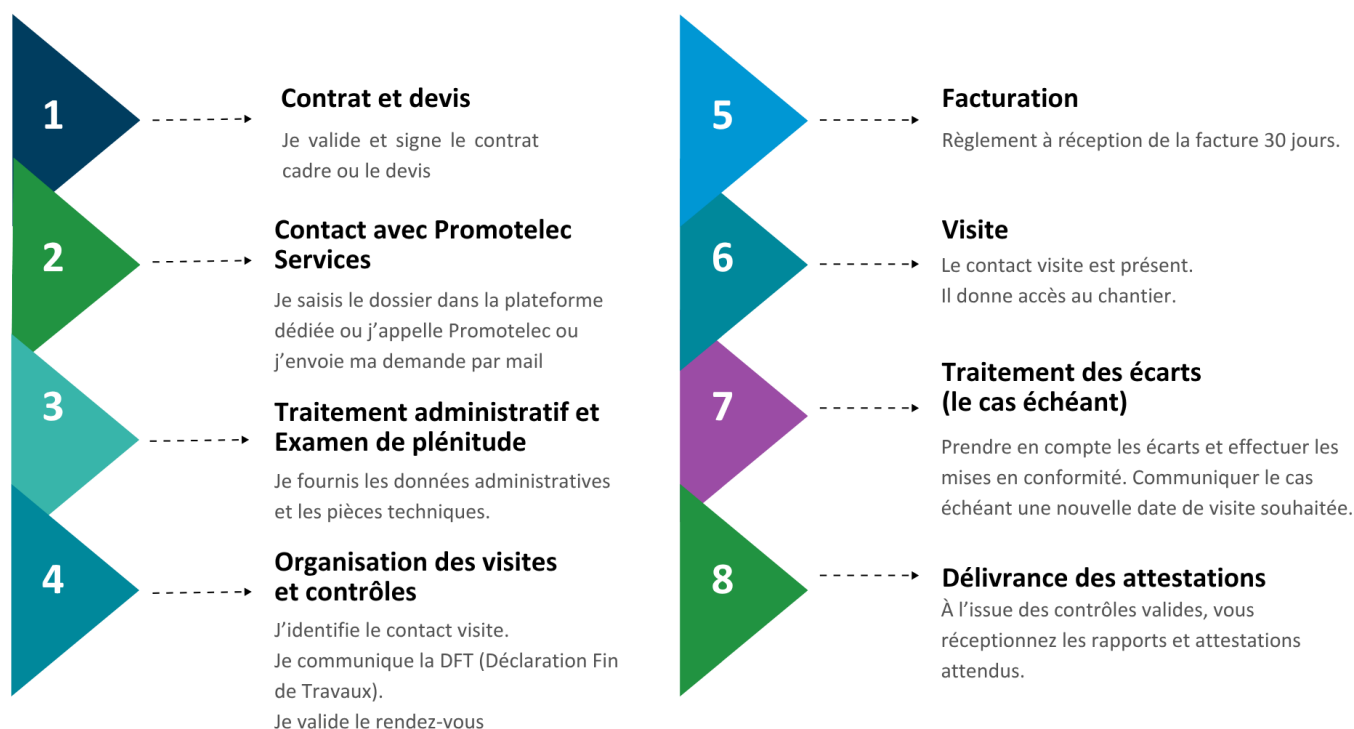
Les règles d'échantillonnage de la perméabilité à l'air du **Pack RE2020**

Dans le cadre de la **RE2020**, la valeur de perméabilité à l'air du bâtiment est obtenue pour les bâtiments à usage d'habitation, soit par mesure, soit en adoptant une démarche de qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment.

Dans le cas d'une **mesure de perméabilité par échantillonnage**, les valeurs de mesure obtenues sont multipliées par 1,2. Dans le cas où des travaux pouvant affecter la perméabilité à l'air restent à réaliser après la livraison, et en l'absence de réservation évitant toute création de fuite lors de ces travaux, les valeurs de perméabilité obtenues sont augmentées de $0,3 \text{ m}^3/(\text{h.m}^2)$. Ces deux augmentations sont cumulables dans cet ordre.

Les seuils réglementaires sont les suivants : $0,6 \text{ m}^3/(\text{h.m}^2)$ pour les maisons individuelles.

Un process client simple et efficace



Avec Promotelec Services, vous avez l'assurance :

- ✓ de respecter les nouvelles exigences réglementaires
- ✓ de bénéficier de contrôles de qualité (certification AFNOR ISO 9001)
- ✓ de disposer d'une offre flexible qui s'adapte à vos besoins
- ✓ d'avoir un bon suivi de vos chantiers en bénéficiant de remontées d'anomalies
- ✓ d'alerter vos conducteurs de travaux sur les écarts observés
- ✓ de fluidifier la réception de vos opérations en respectant vos exigences de qualité



ILS NOUS FONT CONFIANCE *

- ✓ AZUR & CONSTRUCTIONS
- ✓ LES MAISONS FRANÇOIS LÉON
- ✓ MIKIT
- ✓ TRECOBAT

* Ces marques sont déposées par leurs propriétaires.

NOUS CONTACTER

Contrôles Règlementaires :



05 34 36 80 00



ContactCR@promotelec-services.com

RETROUVEZ-NOUS SUR : www.promotelec-services.com

OU SUR :

